

ATTRIBUTION GRATUITE DE BSA A TOUS LES ACTIONNAIRES D'O2I



O2i annonce que 13.973.151 BSA seront attribués aux actionnaires de la société. Le 30 novembre 2018, chaque actionnaire d'O2i recevra gratuitement un BSA à raison de chaque action détenue au 29 novembre 2018.

Les modalités détaillées de l'attribution gratuite de BSA sont décrites dans le communiqué de presse publié par O2i le 12 novembre 2018.

Les modalités suivantes ont été mises à jour afin de prendre en compte le nombre définitif de BSA, fixé par décision du Président directeur général le 23 novembre 2018 :

Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA – En cas d'exercice de l'intégralité des BSA (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues), le produit brut de l'exercice des BSA devrait s'élever à 3.493.287 euros, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.164.429 euros, assortie d'une prime d'émission d'un montant maximum de 2.328.858 euros.

Nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des BSA – A titre indicatif, les 13.973.151 BSA émis (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues) donneront le droit de souscrire un nombre maximum de 2.328.858 actions nouvelles de la Société, soit une augmentation de capital maximum, hors prime d'émission, d'un montant nominal de 1.164.429 euros.

Le calendrier indicatif de l'opération est rappelé ci-dessous :

12 novembre 2018	Décision du conseil d'administration portant sur l'émission de BSA
	Diffusion du communiqué de presse relatif à l'émission des BSA
16 novembre	Parution de l'avis BALO relatif à la suspension de la faculté d'exercice du droit à l'attribution d'actions de la Société
23 novembre 2018	Entrée en vigueur de la suspension de la faculté d'exercice du droit à l'attribution d'actions de la société
	Décision du Président directeur général portant sur le nombre de BSA à émettre
26 novembre 2018	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
	Parution de l'avis BALO relatif à l'émission des BSA
28 novembre 2018	Admission des BSA aux négociations sur Euronext Growth Paris
29 novembre 2018	Date d'enregistrement comptable considérée pour l'attribution des BSA
30 novembre 2018	Attribution des BSA
	Début de la période d'exercice des BSA
31 décembre 2020	Fin de la période d'exercice des BSA

AVERTISSEMENT

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un prospectus visé par l'AMF.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) le 26 novembre 2018.

PROCHAINE COMMUNICATION

Le chiffre d'affaires annuel 2018 au plus tard le 15 février 2019.

Le Groupe O2i est présent dans 3 secteurs d'activité :

- La formation IT, Digital et Management dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2300 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (enseigne M2i) ;
- L'ingénierie informatique, spécialisée dans le déploiement et la maintenance de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME ;

- L'édition de logiciels pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle adiict.

O2i est cotée sur Euronext Growth (FR0010231860 ALODI)

Nombre d'actions : 13.973.151 actions